

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AGINET EV

Version:2

Date de révision: 04/04/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: AGINET EV

Application(s) et ! ou usage(s) normaux: SOLVANT DE NETTOYAGE

Fournisseur: EVADIS  
657 Rue Paulin Labarre  
45160 OLIVET  
France  
Tél: +33 (2) 99.09.93.72  
Télécopie: 33 (2 ) 99.09.79.83

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
B - Centre Antipoisons Tél: 070!245.245

## 2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation: AGINET EV

Description de la préparation: Détergent sans solvant à l'ammoniaque

Composant(s) contribuant aux dangers: • ammoniac . - N° Id: 007-001-01-2 - N° CAS: 1336-21-6 - N° CE: 215-647-6  
Conc. pds.(%): 6 - Classification: • C; R 34 • N; R 50 •

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Risque(s) spécifique(s): La solution dans l'eau est une base moyennement forte.

## 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.  
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.  
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): Le produit lui même ne brûle pas.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée  
Aucun.

Méthode(s) spéciale(s): éloigner les fûts

Risques spéciaux: Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce concerne la stabilité et réactivité du produit.  
La possibilité de produire de l'hydrogène (générateur de feu et d'explosion) par corrosion et source de chaleur existe.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Evacuer le personnel vers un endroit sûr.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.  
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## AGINET EV

Version:2

Date de révision: 04/04/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du ..
Méthode(s) de nettoyage:	Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de Neutraliser à l'acide et rincer abondamment à l'eau. Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

- Précaution(s):	Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau.
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

#### Stockage

- Précaution(s):	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Sol imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage:	Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	acides, hydrocarbures, métaux (aluminium, cuivre, zinc, métaux légers et alcalins, alliages de cuivre...) , beaucoup de matières organiques.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	- de même nature que celui d'origine - acier inoxydable - acier protégé d'un revêtement - verre
- Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Paramètre(s) de contrôle:	
- Limite(s) d'exposition:	Donnée non disponible.
Protection individuelle:	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Protection des mains:	gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel
- Protection de la peau et du corps:	tablier en caoutchouc, bottes.
- Protection des yeux:	Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser la ventilation adéquate.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations générales

- Etat physique / Forme:	liquide
- Couleur:	vert
- Odeur:	ammoniacale piquante

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH:	13
- Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- Point / intervalle de fusion:	< 4°C

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## AGINET EV

Version:2

Date de révision: 04/04/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- |                               |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| - Point d'éclair:             | Non déterminé.           |
| - Limites d'explosivité:      | Non applicable.          |
| - Densité relative (eau = 1): | 1,01                     |
| - Viscosité:                  | < 100 mPa.s (20°C)       |
| - Hydrosolubilité:            | totale                   |
| - Liposolubilité:             | Données non disponibles. |
| - Solubilité aux solvants:    | Données non disponibles. |

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Stabilité:                           | Stable en conditions normales.                                  |
| Condition(s) à éviter:               | Chaleur.<br>Ne pas mélanger avec d'autres produits d'entretien. |
| Matière(s) à éviter:                 | Incompatible avec: acides, aluminium, zinc.                     |
| Produits de décomposition dangereux: | oxydes d'azote (NOx)  |

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Toxicité aiguë           |   |
| - Inhalation:            | irritation des muqueuses, corrosion des membranes muqueuses, symptôme de bronchite, oedème pulmonaire.<br>Les symptômes de complications respiratoires (oedèmes pulmonaires) peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. |
| - Contact avec la peau:  | irritation sévère de la peau, brûlure, rougeur, dermatite, nécrose des tissus.  |
| - Contact avec les yeux: | irritation sévère des yeux, corrosion aiguë des yeux, cécité.   |
| - Ingestion:             | Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation.  |
| Toxicité chronique:      | Pas disponible.   |

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité: | L'agent tensioactif contenu est biodégradable à plus de 95%  |
| Effets sur l'environnement:   | Peut être dangereux pour l'environnement.<br>Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.<br>A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. |

Effets nocifs divers

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Déchets / produits non utilisés:  | Doit être neutralisé avant l'évacuation.   |
| Emballages contaminés:            | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations |
| Information(s) supplémentaire(s): |  |

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
|-----------------------------|--|

N° UN: aucun

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

Voies maritimes (IMDG)  
Voies aériennes (ICAO/IATA)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- |             |                 |
|-------------|-----------------|
| N° CE:      | Non applicable. |
| Symbole(s): | Xi - Irritant   |

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AGINET EV

Version:2

Date de révision: 04/04/05

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

---



Phrase(s) R: 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrase(s) S: 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
36 Porter un vêtement de protection approprié.  
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 67/548/CE(29APT) 88/379/CE(99/45/CE) 91/1 55/CE(2001/58/CE)

Rubrique n° 2 : Phrase(s) R R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avis ou remarques importantes: Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de information.  
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Application(s) et / ou usage(s) normaux: SOLVANT DE NETTOYAGE

Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

Historique

- Date de la première édition: 12/11/98
- Date de la révision précédente: 04/04/05
- Date de révision: 04/04/05
- Version: 2
- Révision chapitre(s) n°: Tous